

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2024, À 16 H 00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| <i>Membres du Conseil de ville</i> | <i>Titre</i> | <i>Présent.e.</i> | <i>Absent.e.</i> |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Monsieur Simon Deschênes | Maire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Myriam Belley | Conseillère district n° 1 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Madame Ariane Lévesque | Conseillère district n° 2 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Monsieur Simon Lemieux | Conseiller district n° 3 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Monsieur Simon Pelletier | Conseiller district n° 4 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Monsieur Richard Bujold | Conseiller district n° 5 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Monsieur Jacques Létourneau | Conseiller district n° 6 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| <i>Autres personnes</i> | <i>Titre</i> | | |
|-------------------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Monsieur Martin Richard | Directeur général | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Josée Latour | Trésorière | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Sylvie Lepage | Greffière | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-01-021

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-01-022

2. Acceptation de la soumission du Groupe Ohméga pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT la contribution gouvernementale accordée à la Ville dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 dont le solde disponible est de 2 591 108,80 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 23-08-237 autorisant un appel d'offres pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, le tout, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions déposé au dossier de la séance;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification de la conformité des soumissions reçues dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la firme Kwatroe, recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit la soumission du Groupe Ohméga;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, David Castonguay, de retirer les options 1 et 2 afin de respecter le budget disponible pour la réalisation des travaux avec un prix, sans les options 1 et 2, de 2 431 669,99 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission présentée par le Groupe Ohméga, sans les options 1 et 2 au prix de 2 795 812,57 \$, taxes incluses, et de lui confier le mandat de réalisation des travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable. Cette dépense sera prise à même le transfert des revenus sur la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec, et si nécessaire, au surplus accumulé.

D'autoriser le directeur général, Martin Richard, à signer le contrat à intervenir avec le Groupe Ohméga et tout autre document relatif à ce dossier, tel que prévu au devis d'appel d'offres.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-01-023

4. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 16.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÉNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
